

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2020-130/PR/MTRA accordant une indemnité de sujétion à la Secrétaire particulière du Premier Ministre.

n° 2020-130/PR/MTRA

Ministère

MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE  
L'ADMINISTRATION

Date de publication

15 octobre 2020

Numéro JO

n° 19 du 15/10/2020

Date du numéro

15 octobre 2020

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi Constitutionnel n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°48/AN/83/1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

**VU**La Loi n°23/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisation de la Primature

**VU**Le Décret n°89-062/PRE du 29 mai 1989 portant statut particulier des fonctionnaires

**VU**Le Décret n°98-0035/PR/Fin du 05 avril 1998 rationalisant l'octroi des indemnités

**VU**Le Décret n°2015-231/PR/PM portant organisation et fonctionnement des services internes du Secrétariat Général de la Primature

**VU**Le Décret n°2019-95/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n° 2019-96/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

**VU**La Note de Présentation du Premier Ministre

SUR Proposition du Ministre du Travail, chargé de la Réforme de l'Administration.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Il est attribué à la Secrétaire particulière du Premier Ministre une indemnité de sujétion de 80.000FDJ.

### Article 2

Le présent Arrêté prend effet à compter du 15 octobre 2020, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*P. Le Président de la République  
chef du Gouvernement Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement P.*

**IMOHAMED SADEK SALEH**